

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.09

Présents	24
Pouvoirs	9

OBJET :
RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT
D'OBJECTIFS AVEC
L'ASSOCIATION LES
AMIS DE L'ORGUE
(2023 – 2024)

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphane PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'action culturelle et artistique, la Ville de Bouc Bel Air souhaite apporter son soutien à l'association en lui garantissant une aide financière et matérielle lui permettant d'assumer les missions qui lui sont précisées ci-après par le présent contrat.

La Ville de Bouc Bel Air manifeste ainsi :

- Son soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle sur le territoire communal et intercommunal,
- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture en cohérence avec les orientations de la politique culturelle municipale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics, en application de la Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son Décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,
- Son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de contrats d'objectifs négociés
- Son souhait de contribuer à la promotion de l'instrument en organisant régulièrement des concerts
- Son soutien à l'initiation du jeune public à l'instrument

Le présent contrat a donc pour objet de formaliser notamment :

- les missions et objectifs qui fondent ce partenariat,
- les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs,
- les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 juin
2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

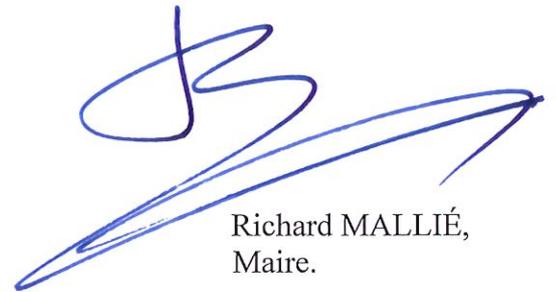
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs avec
l'Association les Amis de l'Orgue.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.

